



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-52

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE ROUSSILLON

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 26

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX :

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS

MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°CC-2018-76 du 12 avril 2018 actant la prise de participation de la communauté de communes au capital de la Société Publique d'Aménagement Territoire Vaucluse,

Vu, la délibération n°CC-2024-33 du 21 mars 2024 portant sur l'approbation du contrat de mandat auprès de la SPL pour la construction des nouveaux locaux d'accueil de l'OTI pays d'Apt Luberon à Roussillon,

Considérant, l'ambition de devenir un Office de Tourisme Nouvelle génération, porteur du Label Grand Site de France qui crée un écosystème touristique organisé et collaboratif sur son territoire dans le but de maintenir une économie touristique réfléchie et durable,

Considérant, Une intégration paysagère réussie par la prise en compte les caractéristiques du site (environnement urbain, semi-urbain ou rural), la topographie des lieux, les caractéristiques patrimoniales.

Considérant, les besoins en termes d'aménagement et les nouvelles exigences réglementaires :

- L'accessibilité et l'accueil de tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, accidentées, souffrant d'une déficience motrice, sensorielle ou mentale définitive ou temporaire,
- La prise en compte de la qualité environnementale et énergétique du projet de construction : localisation stratégique, conception économe en énergie, choix de matériaux sains et locaux, dispositifs et équipements d'amélioration et de performance énergétique,

Considérant, que la construction d'un nouvel espace d'accueil, à usage unique et exclusif du Bureau d'Information Touristique d'une surface de 99.20 m² de surface utile, aura pour vocation d'être un véritable lieu d'échanges ouvert à tous pouvant accueillir des professionnels du tourisme, des expositions diverses, des rencontres, des réunions ou des conférences de presse,

Considérant, que le Bureau d'Information Touristique comprendra :

- Un espace d'accueil des publics, constitué d'une banque et de deux postes de travail,
- Un coin boutique,
- Un coin de consultation numérique des archives relatives à l'histoire de l'ocre,
- Un espace de stockage de documentation,
- Un bureau de réception dédié à l'accueil des prestataires,
- Un espace toilette et kitchenette privés,

Considérant, l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme intercommunal du 13 novembre 2024 à cette action, intégrée au Projet Grand Site de France,

Considérant, le plan de financement prévisionnel pour 2025 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Office de tourisme de Roussillon	Etudes préalables :	40 590 €	Conseil Départemental 84 (2,5%)	10 000 €
	Total travaux :	297 232 €	Région Sud (3,5%)	15 000 €
	Total honoraires :	50 992 €	ETAT (DSIL/FNADT) (74%)	313 734 €
	Mandataire SPL :	23 000 €	Autofinancement (20%)	84 684 €
	Total frais divers :	11 604 €		
TOTAL		423 418 €	TOTAL	423 418 €

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement de création d'un bureau d'information touristique à Roussillon tel que décrit par l'avant-projet définitif d'un coût d'opération **423 418 €**

Sollicite, les aides financières du département de Vaucluse à hauteur de **10 000 €**

Sollicite, les aides financières de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de **15 000 €**

Sollicite, les aides financières de l'État DSIL ou FNADT à hauteur de **313 398 €**

Autorise, le Président à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241205-B-2024-52-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024
Page 3 sur 3

